

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 2 août 2016
Salle Proust

Dossier n° 2016-11 : 9 h 00 : extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 11 143 m2 par la création d'un magasin de jouets "Sajou" de 300 m2 et d'une cellule commerciale de 90 m2 destinée à accueillir un opticien, portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 11 533 m2 à Neufchâtel-en-Bray (76270) rue de Flandre.

Composition de la commission :

- le maire de Neufchâtel-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du pays neufchâtelois dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Daniel BUQUET, désigné par le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou monsieur Badredine DADCI (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Dossier n° 2016-12 : 9 h 45 : création d'un ensemble commercial "le petit clos" d'une surface de vente de 17 606,15 m2 composé d'une jardinerie "Desjardins" de 14 461 m2, d'un hypermarché Super U de 2 676 m2 auquel sera annexée une galerie marchande composée de 5 boutiques de 451 m2, d'une boutique de 18,15 m2 dédiée à la vente d'accessoires automobiles, d'un drive de 758,15 m2 et de 6 pistes d'approvisionnement, à CLEON (76410) "le petit Clos" rue de Tourville.

Composition de la commission :

- le maire de Cléon, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la métropole Rouen Normandie dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Madame Dominique AUPIERRE ou madame Danielle PIGNAT, désignées par le conseil de la métropole Rouen Normandie chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral

ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;

- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou monsieur Badredine DADCI (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.
- Pour le département de l'Eure :
 - Monsieur Gilbert DOUBET, maire du Thuit de l'Oison, commune de la zone de chalandise, ou son représentant ;
 - Monsieur Paul BERNARD, architecte, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire et du développement durable.